

de VILLA
(Villaz-St-Pierre)

BCU, ms. L 1935/10

de V I L L A
=====

(Villaz-St.Pierre)

v.1179 Maresmundus de Villa n'est connu que comme père d'Uldric et de Conon qui donnèrent au couvent de Hauterive deux poses de leur alleu de Lussy, v.1179 (LDA 101, 134.-RH 213)

- v.1178 Raymundus de V. donne au couvent de Hauterive tous ses alleux sis au territoire de Lussy, excepté les chesaux; il donne aussi le droit de pâture dans toute sa terre; v.1178 (LDA 95.- RH 184)
- v.1178 Raymond de V. donne au couvent de Hauterive tout son alleu au territoire de Lussy, v.1178 (LDA 130.- RH 194)
- v.1178 Raymond de V. donne au couvent de Hauterive sa part à la dîme de tout le travail des moines de Hauterive dans le territoire de Lussy, v.1178 (LDA 96.- RH 201)
- v.1178 Raymond chevalier de Villa est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Otto et Hugo de Villa, frères, v.1178 (LDA 133.-RH 200)
- v.1180 Hugo Fontana reconnaît avoir approuvé, à Moudon, les dons et gages dénnés au couvent de Hauterive par Raymond de Villa; il reconnaît aussi que la veuve dudit Raymond, maintenant sa propre épouse, ainsi que ses enfants, soit deux fils et deux filles, ont ratifié tout ce que Raymond avait donné ou mis en gage; l'épouse de Raymond et ses fils ont donné leur approbation à Denesy, v.1180 (LDA 142.- RH 222)

- 1160 Bomundus de Villa est témoin d'une donation faite par Hugo de Rueyres en faveur du couvent de Hautcrêt, 1160 (MDR XII 198)
- v.1160 Bomundus de V. est témoin de deux accords passés entre les fils d'Anselme de Vuillens, chevalier, et le couvent de Hautcrêt, v.1160 (MDR XII Hautcrêt 180, 191)
- v.1160 Bomundus de V. est témoin à Moudon d'une cession faite en faveur du couvent de Hautcrêt par Pierre Bernardi, v.1160 (MDR XII Hautcrêt 179)
- v.1160 Bomundus ~~de~~ X chevalier de Villa est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hautcrêt par Boucard de Dommartin et ses frères, v.1160 (MDR XII Hautcrêt 178)
- v.1167 Boamundus de Villa et Americus, son fils, donnent au Couvent de Hauterive 8 poses de leur alleu de Lussy ainsi que divers autres biens, v.1167 (LDA 106.- RH 114) et (LDA 129.- RH 113)
- av.1176 Boamundus de Villa et son fils Aimericus approuvent une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Pierre, sénéchal d'Estavayer, et son épouse, av.1176 (LDA 90.- RH 161)
- av.1176 Boamond de Villa et Pierre, sénéchal d'Estavayer, vendent un manse au couvent de Hauterive, av.1176 (LDA 80.-RH 82)
- v.1177 Boamondus de Villa, ainsi que Raymond et Guillelme, donnent au couvent de Hauterive une pose al Prean exempte de dîme; ils donnent aussi les matériaux et usages pour la confection des charrues et des chars, et la construction de maisons in Faia sous Villa, dans le bois de Putei et à Romont, v.1177 (LDA 131.- RH 167)
- v.1177 Boamondus de V. donne au couvent de Hauterive tout ce qu'il possède à Lussy, ainsi qu'un chesal, la part qu'il possède à Wisterlin et le droit de pâture dans toute sa terre; son épouse et son fils Aymericus ratifient cette donation; Guillelme de Tornay, son neveu, est témoin de cet acte; v.1177 (LDA 93.- RH 168)
- v.1177 Boamundus de Villa, de l'aveu de son épouse et de Aymeric son fils, donne au couvent de Hauterive tout ce qu'il a de droits sur Girard de Lussy et son tènement, v.1177 (LDA 94.- RH 169)
- v.1179 Aymericus de Villa donne au couvent de Hauterive tout ce qui faisait l'objet de ses prétentions dans les dons de Boamundus, son père, et confirme cette concession par foi et serment entre les mains du chanoine Uldric, son oncle; en retour, il reçut la somme de 20 sols, v.1179 (LDA 141, 207.- RH 211)
- NB. Ce chanoine Uldric ne peut être qu'Uldric de Font, chanoine de Lausanne; or, s'il est l'oncle d'Aymeric, c'est que la femme de Boamond était NN.de Font, soeur d'Uldric.

- v.1155 Tieboldus de Villa donne au couvent de Hauterive une
pose de terre exempte de dîme, v.1155 (LDA 128.-RH 64)
- v.1179 Thieboldus de Villa est témoin d'une donation faite en
faveur du couvent de Hauterive par Uldric et Conon fils
de Maresmundus de Villa, v.1179 (LDA 101, 134.- RH 213)

- v.1176 Vuillaume de Villa donne au couvent de Hauterive trois poses de son alleu de Lussy, v.1176 (LDA 132.- RH 159)
- v.1176 Vuillaume de Villa donne au couvent de Hauterive trois poses de son alleu de Lussy, sa part de la dîme de tout le travail des frères de Hauterive, le droit de pâture dans toute sa terre, ainsi que le droit d'usage; son épouse et ses enfants ratifient cette donation à Surpierre, v.1176 (LDA 91.- RH 160)
- v.1178 Vuillaume de V. donne au couvent de Hauterive trois poses de terre de son alleu de Lussy, ainsi que le droit de pâture sur ses terres, v.1178 (LDA 97.- RH 188)
- v.1182 Guillaume de Villa, chevalier, est témoin de l'approbation par Perrète de Surpierre d'une donation faite au couvent de Hauterive par son mari Nantelme et par leur fils Pierre v.1182 (LDA 223.- RH 254)
- 1215 Vuillaume et Hugo de Villa, frères, sont parmi les témoins d'une ratification de donation en faveur de Hauterive par Amédée de Villa, prêtre de Promaxens, et son neveu Amalric, 1215 (LDA 289.- RH 337.- RD 42)

- 1174 Otho chevalier de Villa est témoin d'une donation d'Ebal de Belmont et de son frère Jordan, en faveur du couvent de Théla, donation confirmée par Landry, évêque de Lausanne en 1174 (MDR XII Montheron 24)
- av.1176 Otto de V., chevalier, est témoin d'une confirmation de donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Conon Putolz, av.1176 (LDA § 80.- RH 82)
- v.1178 Otto et Hugo de Villa, frères, donnent au couvent de Hauterive un champ sis à Lussy et le droit de pâture dans toute leur terre, v.1178 (LDA 98.- RH 190)
- v.1178 Otto et Hugo de Villa, frères, donnent au couvent de Hauterive une rose de terre située sur le chemin de Lonnomort, v.1178 (LDA 133.- RH 200)

- v.1178 Otto et Hugo de Villa, frères, donnent au couvent de Hauterive une pose de terre située sur le chemin de Lonnomort, v.1178 (LDA 133.- RH 200)
- v.1178 Otto et Hugo de Villa, frères, donnent au couvent de Hauterive un champ sis à Lussy, ainsi que le droit de pâture dans toute leur terre, v.1178 (LDA 98.-RH 190)
- v.1180 Hugo chevalier de Villa est témoin d'une approbation de donation en faveur du couvent de Hauterive, approbation de Hugo Fontana de donations faites par Raymond de Villa, premier mari de sa femme, v.1180 (LDA 142.-RH 222)
- v.1200 Hugo chevalier de Villa a donné au couvent de Hauterive un champ de trois poses pour le repos de son âme, afin de rendre au couvent ce qui lui revenait; il lui fit don également de diverses autres terres, v.1200 (LDA 310.- RH 313)
- 1215 Vuillelme et Hugo de Villa, frères, sont parmi les témoins d'une ratification de donation en faveur du couvent de Hauterive, par Amédée de Villa, prêtre de Promasens, 1215 (LDA 289.- RH 337.- RD 42)

v.1179 Uldric et Conon, tous deux fils de Maresmundus de Villa, donnent au couvent de Hauterive deux poses de leur alleu de Lussy, v.1179 (LDA 101, 134.- RH 213)

v.1179 Uldric et Conon, tous deux fils de Maresmundus de Villa, donnent au couvent de Hauterive deux poses de leur alleu de Lussy, v.1179 (LDA 101, 134.- RH 213)

v.1180 Hugo Fontana reconnaît avoir approuvé les dons et gages donnés au couvent de Hauterive par Raymond de Villa; il reconnaît aussi que la veuve dudit Raymond, maintenant épouse dudit Hugo, et ses enfants (soit 2 fils et 2 filles) ont ratifié tous ce que Raymond avait donné et mis en gage; l'épouse de Raymond et ses fils ont donné leur approbation à Denisy, v.1180 (LDA 142.- RH 222)

1217 Borcard de Villa est témoin d'une approbation donnée par Pétronelle épouse de Berthold de Dirlaret et sa fille Berthe, en faveur du couvent de Hauterive, 1217 (AEF: Hauterive, 2e.su.p.1.3.- RH 344)

- v.1167 Boamond de Villa et Aymeric son fils donnent au couvent de Hauterive 8 poses de leur alleu de Lussy ainsi que divers autres biens, v.1167 (LDA 106, 129.- RH 113, 114)
- 1172 Americus chevalier de Villa est témoin d'une approbation de donation en faveur du couvent de Hauterive, faite par Rodolphe comte d'Ogo et son épouse Agnès, 1172 (LDA 175.- RH 128.- RD 24.- MDR XXII 18)
- v.1177 Boamundus de Villa, de l'aveu de son épouse et d'Aymeric son fils, donne au couvent de Hauterive tout ce qu'il a de droit sur Girard de Lusie et son tènement, v.1177 (LDA 94.- RH 169)
- av.1178 Aimericus de V. est témoin de la vente d'un alleu à Monténan, par Pierre chevalier d'Ependes, en faveur du couvent de Hauterive, av.1178 (LDA 242.- RH 180)
- v.1178 Aimeric de V. donne au couvent de Hauterive 6 poses sises au territoire de Lussy, ainsi qu'un champ, v.1178 (LDA 137.-RH 191)
- v.1178 Aymeric chevalier de Villa est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Albert de Coldrei, v.1178 (LDA 136.- RH 199)
- v.1179 Aymeric de V. donne au couvent de Hauterive tout ce qui faisait l'objet de ses prétentions dans les dons de Boamundus, son père, et confirme cette concession par foi et serment entre les mains du chanoine Uldric (de Font), son oncle; en retour, il reçoit 20 sols, v.1179 (LDA 141.- RH 211.- LDA 207)
- v.1200 Aimeric de V. est témoin d'une confirmation de donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Conon de Font, v.1200 (LDA 244.-RH 324)
- 1236 Vuillelme chevalier de Villa confirme les donations faites au couvent de Hauterive par son père Haymeric, par son frère Hugo, et par sa mère Oldéart qui a donné le tènement qu'elle avait reçu en dot de son frère Conon de Prez, 1236 (AEF: Titres d'Illens 66.- RH 418) (6. férie av. SS Pierre & Paul (27.VI) 1236
NB. Donc Aymeric avait épousé Oldéart de Prez, soeur de Conon; ils étaient certainement morts tous deux en 1236.

v.1199 Uldric, fils de Thiebold de Villa, est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Rodolphe fils de Pierre chevalier de Chénens, v.1199 (LDA 168.- RH 293)

v.1176 Vuillelme de Villa fait une donation au couvent de Hauterive, donation ratifiée par son épouse et par ses enfants , v.1176 (LDA 91 .- RH 160)

NB. Peut-être s'agit-il, entre autres, de Julian, Nantelme et Enguicius, moines au couvent de Hauterive:

av.1200 Julian, moine, donna tous les droits qu'il possédait à Lussy, av.1200 (LDA 298.- RH 303)
Sa commémoration se célébrait le 8.VII(Nécr.Hauterive)

av.1200³ Nantelme, moine, donna tous les droits qu'il possédait à Lussy, av.1200 (LDA 298.- RH 294)
Sa commémoration se célébrait le 28.VI (Nécr.Hauterive)

av.1200 Enguicius, moine, renonce à tous ses droits sur Lussy, av.1200 (LDA 298.- RH 303)
Sa commémoration se célébrait le 30.VI (nécr.Hauterive)

- 1188 Conon, Raymond et Pierre, fils d'Hugo de Villa, Conon, Pierre et Amédée, fils d'Otho de Villa, renoncent à la propriété d'une vigne, en faveur de l'église de S.Maire de Lausanne, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382 et Beilage p.68)

- v.1177 Amédée de Villa, prêtre de Promasens, alors qu'il se dispose à partir pour les études, donne au couvent de Hauterive tout le tènement de Vuillelme Tardi de Lussy, s'il meurt durant son voyage. Il donne en outre 3 poses de ce tènement, jadis désignées au couvent pour l'aumône de son frère Pierre, ainsi que divers autres biens, v.1177 (LDA 250.- RH 172)
- 1188 Conon, Raymond et Pierre, fils d'Hugo de Villá, Conon, Pierre et Amédée, fils d'Otho de Villa, renoncent à la propriété d'une vigne en faveur de l'église de S.Maire de Lausanne, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382 et Bellage p.88)
- 1226 Pierre de Villa est témoin d'un abandon de droits fait par Belon de Blonay et ses héritiers en faveur du couvent de Hauterive, 1226 (AEF: Hauterive, Copia J.de Canali, fo.351)

- v.1177 Amédée de Villa, prêtre de Promasens, alors qu'il se dispose à partir pour les études, donne au couvent de Hauterive tout le tènement de Vuillelme Tardi de Lussy, pour le cas où il meurt en voyage; il donne en outre 3 poses de ce tènement, jadis désignées audit couvent pour l'aumône de son frère Pierre, ainsi que divers autres biens. Cette donation fut ratifiée par Amaldricus chevalier de Promasens, neveu dudit Amédée, v.1177 (LDA 250.- RH 172)
- 1188 Les fils d'Hugo de Villa, ainsi que Conon, Pierre et Amédée, fils d'Otho de Villa, renoncent à la propriété d'une vigne en faveur de l'église de S.Maire de Lausanne, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382 et Beilage p.88)
- 1215 Amédée de Villa, prêtre de Promasens, donne au couvent de Hauterive tout l'alleu qu'il possède par droit d'héritage à Lussy, Rierens, Cottens et Coudrey, contre un cens annuel de 10 sols. Il emprunte à Hauterive 15 livres et 5 sols et engage à cet effet les terres susdites pour 15 ans, après quoi elles deviendront la propriété du couvent si la somme n'est pas rendue. Le tout est ratifié par Amédée et par son neveu Amalric, 1215 (LDA 289.- RH 337.- RD 42)
- 1215-30 Amédée de Villa est curé de Promasens de 1215 à 1230 (PAD Promasens 299)
- 1218 A. sacerdos de Promasens est témoin d'une notification au couvent de Hautcrêt faite par Berthold, évêque de Lausanne, 3 Kal.de V (29.IV) 1218 (MDR XII Hautcrêt 56)
- 1220 Amédée de Promasens, prêtre, est témoin d'une notification faite au couvent de Hautcrêt par Berthold, évêque de Lausanne, 1220 de l'Incarnation (MDR XII Hautcrêt 57)
- 1230 Amedeus sacerdos de Promasens est témoin d'un accord passé entre les abbayes de Hauterive et de Hautcrêt, Invention de la Ste.Croix (3.V) 1230 (MDR XII Hautcrêt 62)

- 1188 Conon, Raymond et Pierre, fils d'Hugo de Villa, Conon, Pierre et Amédée, fils d'Otho de Villa, renoncent à la propriété d'une vigne en faveur de l'église de S.Maire de Lausanne, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382 et Beilage I.88)
- 1215 Raymond, Conon et Rodolphe chevaliers de Villa, frères, sont témoins d'une ratification de donation faite par Amédée de Villa, prêtre de Promasens, et Amalric son neveu, en faveur du couvent de Hauterive, 1215 (LDA 289.- RH 337.- RD 42)

- 1188 Conon, Raymond et Pierre, fils d'Hugo de Villa, Conon, Pierre et Amédée, fils d'Otho de Villa, renoncent à la propriété d'une vigne, en faveur de l'église de S.Maire de Lausanne, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU p.382 et Beilage F.88)
- av.1200 Raymond de Villa donna tout son alleu de Lussy au couvent de Hauterive av.1200 (LDA 298.- RH 294)
- 1215 Raymond, Conon et Rodolphe chevaliers de Villa, frères, sont témoins d'une ratification de donation, faite par Amédée, prêtre, et son neveu Analric, en faveur du couvent de Hauterive, 1215 (LDA 289.- RH 337.- RD 42)
- v.1216 Raymond de Villa, son épouse Marguerite, et son fils Hugo mettent fin à toutes les contestations qu'ils avaient faites au couvent de Hauterive et approuvent tous les biens dont ce monastère est investi, ainsi que l'aumône de Hugo de Villa, père de Raymond, et celle d'Otho son oncle; en retour ils reçoivent la somme de 60 sols, v.1216 (LDA 290.- RH 341)
- La commémoration de Raymond de Villa se célébrait au couvent de Hauterive le 18.XII (Nécr.Hauterive)

1215 Raymond, Conon et Rodolphe chevaliers de Villa sont témoins d'une ratification de donation faite par Amédée, prêtre, et son neveu Amalric, en faveur du couvent de Hauterive, 1215 (LDA 289.-RH 337.- RD 42)

- 1188 Conon, Raymond et Pierre, fils d'Hugo de Villa, ainsi que Conon, Pierre et Amédée, fils d'Otho de Villa, renoncent à la propriété d'une vigne, en faveur de l'église de S.Maire de Lausanne, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382 et Beilage p.88)

1188 Jehan fils d'Hugo de Villa prenant l'habit dans l'église de S.Maire, à Lausanne, ses frères lui donnent tous les droits qu'ils pouvaient posséder sur les vignes de cette église, 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382.et Beilage p.88)

- 1228 Vuillelme chevalier de Villa doit un cens de 2 sols au couvent de Payerne, 14 kal.de VI (19.V) 1228 (AEF: Haute-rive 2e.suppl.7.- RH 377)
- 1236 Vuillelme chevalier de Villa notifie que son père Haymeric a donné au couvent de Hauterive 9 poses de sa terre et un quart de Witterlin; que Hugo, cleric, frère de Vuillelme lui a donné une pose, et que lui-même a donné 9 poses et un pré produisant une charretée de foin; que sa mère Oldéart a donné le tènement qu'elle avait reçu en dot de son frère Cono de Prez. Il donne en plus, audit couvent, une demie pose pour le repos de l'âme de sa mère défunte et enfin, il lui vend 4 poses et un pré d'une charretée de foin. Cette donation et cette vente ont été approuvées par ses deux épouses, Pétronille et Agnès, par sa soeur Juliane et par ses fils Haymeric, Pierre et Nicolas; 6e.férie avant SS.Pierre et Paul (27.VI) 1236 (AEF: Titres d'Illens 66.- RH 418)

1236 Vuillelme chevalier de Villa notifie que son frère Hugo,
clerc, a donné au couvent de Hauterive une pose de terre,
1236 (AEF: Titres d'Illens 66.- RH 418)

-- Peut-être est-ce le même personnage que Hugo, moine au
couvent de Hauterive, dont la commémoration se célébrait
en ce couvent le 24.VII. ? (Nécr.Hauterive)

- 1236 Vuillelme chevalier de Villa, fils de Haymeric, notifie que sa soeur Juliane a approuvé plusieurs dons et vente faits en faveur du couvent de Hauterive par ledit Vuillelme et par Hugo, cleric, ses freres, 1236 (AEF: Titres d'Illens 66.- RH 418)

- 1215 Hugo, fils de Raymond de Villa, est témoin d'une ratification de donation faite par Amédée de Villa, prêtre de Promasens, en faveur du couvent de Hauterive, 1215 (LDA 289.- RH 337.-RD 42)
- v.1216 Raymond de Villa, son épouse Marguerite et son fils Hugo mettent fin à toutes les contestations qu'ils avaient élevées contre le couvent de Hauterive et approuvent tous les biens dont ce monastère est investi, ainsi que l'aumône de Hugo de Villa, père de Raymond et celle de Otho son oncle; ils reçoivent en retour la somme de 60 sols, v.1216 (LDA 290.-RH 341)
- C'est probablement le même personnage que Hugo de Villa qui se fit moine à Hauterive et dont la commémoration se célébrait à Hauterive le 24.VII. (Nécr.Hauterive)

1188 Agathe, fille de Raymond de Villa, épouse d'Etienne de Combremont, étant sur son lit de mort, donna quelques serfs à l'église de S.Maire de Lausanne, selon un acte du 24.IX.1188 (RD 35.- BHU II p.382 et Beilage p.88)

- 1236 Haymeric, Pierre et Nicolas, frères, approuvent les donations et vente faites par leur père Vuillelme, chevalier de Villa, en faveur du couvent de Hauterive, 1236 (AEF: Titres d'Illens 66.- RH 418)
- 1245 Quittance faite au couvent de Hauterive par Emeric, Pierre et Nicolas, frères, donzels de Villa, d'une partie de la dîme de Villary, pour toutes les fois que le monastère la cultivera à ses frais, 1245 (AEF: Anc.Répert.de Hauterive, p.231.- RH 446)
- 1258/59 Emericus de Villa tient la vacherie située entre le moulin et la Fay, au territoire de Cudray, 17.kal.de II (16.I) 1258 (59 n.s.) (AEF: Hauterive, 2e.suppl. 27.- RH 519)
- +av.1274 Aymeric mourut avant X.1274, date à laquelle son fils le donzel Conon est dit fils de feu Hemericus de Villa, chevalier (AEF: Illens 74.- RH 638)
- Aimeric de Villa est porté au nécrologe du couvent de la Fille-Dieu auquel il avait donné un pré pour l'entretien de la lampe du dortoir (AEF: Nécr.Fille-Dieu/copie/fo. 116 v .- PFD 68)

- 1236 Haymeric, Pierre et Nicolas, frères, approuvent des donations et vente faites par leur père Vuillelme chevalier de Villa, en faveur du couvent de Hauterive, 6e.férie av. SS.Pierre et Paul (27.VI) 1236 (AEF: Titres d'Ilens 66.- RH 418)
- 1245 Emeric, Pierre et Nicolas, frères, donzels de Villa, donnent quittance au couvent de Hauterive pour une partie de la dîme de Villary, pour toutes les fois que ledit monastère la cultivera à ses frais, 1245 (AEF: Anc.Répert. de Hauterive p.231.- RH 446)

- 1236 Haymeric, Pierre et Nicolas, frères, approuvent des donations et vente faites par leur père Vuillelme chevalier de Villa, en faveur du couvent de Hauterive; 6e.férie av. SS.Pierre et Paul (27.VI) 1236 (AEF: Titres d'Illens 66.- RH 418)
- 1245 Emeric, Pierre et Nicolas, frères, donzels de Villa, donnent quittance au couvent de Hauterive pour une partie de la dîme de Villary, pour toutes les fois que ledit monastère la cultivera à ses frais, 1245 (AEF: Anc.Répert.de Hauterive p.231.- RH 446)

- 1274 Un désaccord étant intervenu entre le couvent de Hauterive, d'une part, et Cono de Villa, donzel, fils de feu Hemericus, chevalier, d'autre part, au sujet de possessions sises à Lussy, Villa, Cudre et Cotterel, les parties tombèrent d'accord pour procéder à leur partage, X.1274 (AEF: Titres d'Illens 74.- RH 638)
- v.1275 Conon de Villaz reconnaît tenir du comte de Savoie 10 albergataires à Villaz, 120 poses et 30 chars de foin, ainsi que la huitième partie de la dîme de Villaz et un moulin sur la Glâne, v.1275 (AEF: Quernet 155)
- 1280 Conon de V. et son épouse Cécile abandonnent au couvent de la Fille-Dieu divers biens sis au-delà de la Glâne, au territoire de Villaz, 1280 (AEF: Fille-Dieu, Copies de lettres 32, p.118.- PFD 73, 74)
- 1297 Conon de V., donzel, donne au couvent de Hauterive, pour le repos de son âme, de celle de ses parents et de celle de Cécile son épouse, un cens de 32 sols laus. dont 12 pour la lampe de Galilée qui devra brûler jour et nuit, 10 pour l'anniversaire de son père fixé au 3e jour après la Nativité de Notre-Seigneur, et les 10 autres pour l'anniversaire de sa mère fixé au premier mars; à ce document pend le sceau de Conon; X.1297 (AEF: Titres d'Illens 90.- RH 875)
- 1299/1300 Rodolphe, comte de Neuchâtel, notifie que Conon de Villa devant Romont, chevalier, du consentement de Cécile son épouse, a vendu au couvent de Hauterive quelques terres sises à Lussy, pour le prix de 60 lb.laus., Veille de la Purification 1299 (1.II.1300 n.s.) (AEF: Titres d'Illens 125.- RH 899)
- 1302 Conon de V., chevalier, du consentement de Cécile son épouse, vend au couvent de la Fille-Dieu plusieurs terres sises à Villaz, pour le prix de 60 lb.laus., XII.1302 (AEF: Fille-Dieu XI, 89)
- 1305 Conon de V., chevalier, donne, après sa mort, tous ses biens sis à Villaz près de Romont, à Loys de Savoie; cet acte contient l'hommage rendu audit Loys par Rodolphe et Vuillelme de Villa, neveux de Conon; 29.IV.1305 (RD 170.- MD Sté.Savoisienne d'Hist. vol.39, p.251)
- 1307 Conon de Villa, chevalier, appose son sceau à une donation d'Agnès veuve de Thomasset de Villa, III.1307 (a.s.) (AEF: Titres d'Illens 96.- RH 944)
- 1316 Willinus (de Villa), prieur de Villars-les-Moines, et Conon de Villa, chevalier, apposent leur sceau, V.1316 (AEF: Fille-Dieu XII, 4)
- 1318 Conon de V., chevalier, est arbitre en VII.1318 (PAD X 355)
- v.1275 Conon de V., donzel, possède une maison à Romont, à côté de celle de Rodolphe de Vuisternens, v.1275 (AEF: Quernet 155)

- 1324 Conon de Villa, chevalier, appose son sceau, VII.1324
(AEF: Hauterive, I.suppl. 111, 112.- RH 1065, 1066)
- 1326 Conon de V. lègue à Jaquette et à Cécile de Villa, ses nièces, religieuses au couvent de la Fille-Dieu, et à Pernelle de Villa, prieure dudit couvent, un cens annuel; Jeudi ap.Purification de la Ste.Vierge 1326 (AEF: Fille-Dieu, Copies de lettres 32, p.149.- PFD p.63, 64, 66)
- +1326 Mort du chevalier Conon de Villa qui compte parmi les principaux bienfaiteurs du monastère de la Fille-Dieu; il a demandé à être enseveli à Hauterive, 1326 (AEF: Nobil. Altarip. II 86.- RH 1088)
- Commémoration de Conon de Villa, chevalier, à Hauterive le 24.IV (Nécr.Hauterive)
- La commémoration de Conon de Villa se célébrait à trois reprises au couvent de la Fille-Dieu :
17.I. ayant donné 10 sols de cens,
2.II. ayant donné sa maison de Romont, et
13.II.ensuite de la donation du prieur Vuillelme pour l'anniversaire de Conon (Nécr.de la Fille-Dieu, fo.108 v, 109 v et 110)

1307 Agnès, veuve de Thomasset de Villa, et ses enfants Vuillelme et Rodolphe donnent un cens de 3 sols en aumône à l'église de Villaz; cet acte est scellé par Conon de Villa, chevalier; 1307 (a.s.) au mois de III. (AEF: Titres d'Illens 96.- RH 944)

-- Comme on sait que Vuillelme et Rodolphe de Villa étaient les neveux de Conon, selon l'hommage qu'ils prêtèrent à Loys de Savoie en 1305 (RD 170.- MD Sté.Savois.d'Histoire, vol.39, p.251) c'est que Thomasset était un frère de Conon, donc un fils d'Aymeric.

- 1297 Sous le sceau de Willinus (de Villa), prieur de Villars-les-Moines, Girard de Villa dit de Cudrey fait un legs au couvent de la Fille-Dieu; Lendemain de la Translation de S.Nicolas 1297 (AEF: Fille-Dieu XI, 88)
- 1316 Willinus (de Villa), prieur de Villars-les-Moines, et Conon de Villa, chevalier, apposent leur sceau, V.1316 (AEF: Fille-Dieu XII, 4)
- 1318 Soeur Pernette de Villa, prieure du couvent de la Fille-Dieu, notifie qu'elle concède à Vuillaume (de Villa), prieur de Villars-les-Moines, la "maison neuve" avec ses dépendances, qui appartient au couvent; il lui en est concédé l'usage sa vie durant, IV.1318 (AC Fille-Dieu: X 8)
- 1325 Vuillaume (de Villa), prieur de Villars-les-Moines, donne une quittance générale au couvent de la Fille-Dieu, XII.1325 (AEF Fille-Dieu IX, 1)
- 1326 Vuillaume de Villa, jadis prieur de Villars-les-Moines, donne une quittance au couvent de la Fille-Dieu, Vendredi av.S.Benoît 1326 (AEF: Fille-Dieu IX, 2)
- 1327/28 Loys de Savoie, seigneur de Vaud, concède à Vuillaume, moine de Villars-les-Moines, jadis prieur dudit couvent, la jouissance de toutes ses chenevières et chesaux aux Chavannes; il confirme l'arrangement passé entre Vuillaume et le couvent de la Fille-Dieu au sujet d'un prés sis rière Berlens et d'une autre terre sise près de la grange du couvent, I.1327 (28 n.s.) (AEF: Fille-Dieu X, 28)
- 1328 Vuillaume de Vila, ancien prieur de Villars-les-Moines, vend au couvent de la Fille-Dieu un prés sis sous Berlens, pour un cens annuel de 4 sols laus, VIII.1328 /rappel dans un acte du 4.IV.1453/ (AEF: Fille-Dieu IX, 3)
- Vuillaume de Villa, prieur, figure au nécrologe du couvent de la Fille-Dieu à la date du 13.II ; il avait donné, pour le repos de son âme, de celle de Conon de Villa, chevalier, et de celle de ses ancêtres, un cens de 30 sols (Nécr.de la Fille-Dieu, fo.110)
- 1326/27 Vuillaume de V., jadis prieur de Villars-les-Moines, fait son testament et lègue à ses nièces, Soeur Pernette, prieure de la Fille-Dieu, à Soeur Jaquette et à Soeur Cécile différents biens, II.1326 (27 n.s.) (AC Fille-Dieu: VI,1.-PFD p.63,74)

- Aucun document ne donne la filiation de Vuillelme, prieur de Villars-le-Moines. Cependant, on voit dans son testament qu'il est l'oncle des Soeurs Pernette, prieure, Jacqueline et Cécile. Or, ces trois soeurs étaient aussi les nièces du chevalier Conon. Donc, Vuillelme était le frère de Conon, donc le fils d'Aymeric de Villa.

- 1268/69 Jehan /de Cossonay/, évêque de Lausanne, autorise Juliane de Villa et ses compagnes, non onmmées, à construire un monastère de religieuses de l'ordre de Saint Benoît à l'endroit où elles résident, dans la paroisse de Villa, II.1268 (69 n.s.) (AC Fille-Dieu: I, 1.- Wurstemberger, Peter II., vol.IV No.747.- PFD p.63)
- 1268/69 Juliette de Villa fut certainement la première supérieure du couvent de la Fille-Dieu, puisque l'évêque ne nomme qu'elle, sans lui donner de titre il est vrai (PFD 102)
- Juliette de Villa était, sans doute possible, de la génération du chevalier Conon et de son frère Vuillelme, le prieur de Villars-les-Moines. Ainsi, elle serait la fille d'Aymeric, ce qui correspond avec la tradition qui dit que les Delles.de Villa qui fondèrent la Fille-Dieu étaient filles d'Aymeric de Villa. Par contre, il est prouvé par les testaments de Conon et de Vuillelme que les soeurs Jaquette, Cécile et Pernette étaient leurs nièces, donc de la génération suivante. Il n'est d'ailleurs pas possibles que ces trois dernières soeurs aient été parmi les fondatrices du couvent: elles auraient été bien trop jeunes en 1268/69, si même elles étaient déjà nées!
- 1305/06 Juliane de Villa serait morte, selon la tradition le 12.I.1305, mais le Nécrologe de la Fille-Dieu n'en parle pas (PFD p.102)

1297 Sous le sceau de Willinus /de Villa/, prieur de Villars-les-Moines, Girard de Villa, dit de Cudray, lègue pour son anniversaire, au couvent de la Fille-Dieu, tout ce qu'il possède rière Villa et Cudray, Lendemain de la Translation de S.Nicolas 1297 (AEF: Fille-Dieu XI, 88)

-- Girard de Villa dit de Cudray, qui a donné des terres sises à Villa, est porté au nécrologe de la Fille-Dieu à la date du (Nécrologe Fille-Dieu fo.114.- PFD 68)

- 1305 Rodolphe et Vuillelme de Villa prêtent hommage à Loys de Savoie; ils sont dits neveux de Conon de Villa, chevalier; 29.IV.1305 (RD 170.- MD Sté.Savoisienne d'Hist. vol.39, p.251)
- 1307 Agnès, veuve de Thomasset de Villa, du consentement de des fils Vuillelme et Rodolphe, fait une donation à l'église de Villaz-S.Pierre, soit un cens de 3 sols, III.1307 (a.s.) (AEF: Titres d'Illens 96.- RH 944)
- 1337 n.Rodolphe de Villa est témoin de la vente faite par Jehan de Bonvillars, à Guillaume de Saint-Germain, de Genève, de la dime de Middes qu'il possédait, indivise avec Jaquet Divitis et Amédée de Moudon, 12.V.1337 (AEF: Mai-grauge XXX, 1)

- 1305 Rodolphe et Vuillaume de Villa, neveux de Conon, chevalier, prêtent hommage à Loys de Savoie, 29.IV.1305
(RD 170.- MD Sté.Savoie.d'Hist. vol.39, p.251)
- 1307 Agnès, veuve de Thomasset de Villa, du consentement de ses fils Vuillaume et Rodolphe donnent un cens de 3 sols à l'église de Villa-S.Pierre, III.1307 (a.s.)
(AEF: Titres d'Illens 96.- RH 944)
- ^{av}
~~xi~~1339 Jehan de Gruyère, seigneur de Montsalvens, laude la vente de la 16e partie de la grande dîme de Villa que Humbert de Billens avait acquise de Vuillaume et Jehan fils de feu Vuillaume de Villa, donzel, 31.VIII.1339
(AEF: Titres de Gruyère 208)
- Catherine, épouse de Guillaume de Villa, qui avait donné 60 sols, est portée au Nécrologe de la Fille-Dieu à la date du (Nécr.Fille-Dieu fo.121.- PFD 68)

- 1326 Conon de Villa, chevalier, lègue un cens annuel à ses nièces Jaquette et Cécile, religieuses au couvent de la Fille-Dieu, ainsi qu'à Pernette, prieure dudit couvent, Jeudi ap.Purification 1326 (AEF: Fille-Dieu, Copies de lettres 32 p.149.- PFD 63, 64, 66)
- 1326 Vuillelme de Villa, jadis prieur de Villars-les-Moines, lègue à ses nièces, Pernette, prieure, Jaquette et Cécile, soeurs au couvent de la Fille-Dieu, certains biens, II.1326 (AC Fille-Dieu: VI, 1.- PFD 63, 74)

- 1326 Vuillelme de Villa, jadis prieur de Villars-les-Moîesⁿ, fait un legs à ses nièces, Pernette, prieure, Jaquette et Cécile de Villa, moniales au couvent de la Fille-Dieu, II.1326 (AC Fille-Dieu: VI, 1.- PFD 63, 74)
- 1326 Conon de Villa lègue un cens annuel à ses nièces, Pernette, prieure, Jaquette et Cécile, moniales au couvent de la Fille-Dieu; Jeudi ap. Purification de la Ste. Vierge 1326 (AEF: Fille-Dieu, Copies de lettres 32 p.149.- PFD 63, 64, 66)
- Cécile de Villa aurait, selon la tradition, été cellérier du couvent de la Fille-Dieu; elle aurait été la plus jeune des soeurs et serait morte avant sa soeur Pernette (+1334)

- 1318 Soeur Pernette de Villa, prieure du couvent de la Fille-Dieu, notifie qu'elle concède à Vuillelme, prieur de Villars-les-Moines, la "maison neuve" avec dépendances, qui appartient au couvent; il en aura la jouissance sa vie durant; IV.1318 (AC Fille-Dieu: X, 8)
- 1326 Conon de Villa lègue un cens annuel à ses nièces, Pernette, prieure du couvent de la Fille-Dieu, Jaquette et Cécile, moniales audit couvent; Jeudi ap. Purification de la Ste. Vierge 1326 (AEF: Fille-Dieu, Copies de lettres 32, p.149)- PFD p.63, 64, 66)
- 1326 Vuillelme de Villa, jadis prieur de Villars-les-Moines, fait son testament par lequel il fait un legs à ses nièces, Pernette, prieure du couvent de la Fille-Dieu, Jaquette et Cécile, moniales audit couvent, II.1326 (AC Fille-Dieu: VI, 1.- PFD p.63, 74)
- 1334/35 La dernière mention de Pernette de Villa, prieure du Couvent de la Fille-Dieu, est III.1334 av. l'Annonciation (1335 n.s.) (AEF: Fille-Dieu, Copies de lettres 32, p.116v.- PFD p.102)
NB. Elle serait morte en 1334 (!) /pour 1335?/ mais le nécrologe n'en fait pas mention (PFD p.102)

- 1339 Jehan de Gruyère, seigneur de Montsalvens, laude la vente de la 16e. partie de la grande dîme de Villa près de Romont qu'Humbert de Billens avait acquise de Vuillerme et de Jehan fils de feu Vuillerme de Villa, donzel, 31.VIII.1339 (AEF: Titres de Gruyère 208)
- 1363 Sentence arbitrale prononcée par Amédée Mestral de Rue, curé de Villa, Antoine Portier d'Yverdon, Jehan d'Illens, donzel, et Jehan Mestral de Romont, dans une contestation survenue entre Willinus de Villa, donzel, et son épouse Marie de Vuisternens, ffeu Mermod, d'une part, et Vuillelme Psautier, de Lausanne, et son épouse Ysabelle, d'autre part, au sujet d'une donation d'Antoine de Vuisternens de biens et cens à Rue, Bulle, Echarlens et Vuippens, 5.IV.1363 (AEF: Titres de Rue 514)
- 1367/68 Vuillelme de V., donzel, possède des prés près du moulin de Villa, I.1367 (68 n.s.) (AEF: Titres d'Illens 104.- RH 1490)
- 1371 Vuillelme de Villa et Pierre de Dompierre, donzels, ajplaignissent une difficulté survenue entre le couvent de Hauterive et le curé de Villa, relative au pré du moulin de Villa, 3.XII.1371 (AEF: Titres d'Illens 115.- RH 1499)

1339 Jehan de Gruyère, seigneur de Montsalvens, laude la vente de la 16e. partie de la grande dîme de Villa près de Romont qu'Humbert de Billens avait acquise de Vuillelme et de Jehan fils de feu Vuillelme de Villa, donzel, 31.VIII.1339 (AEF: Titres de Gruyère 208)

- 1364 Mermet feu Jacques de Bennewyl, donzel, et Ysabelle de Villa, son épouse, fille de Vuillelme de Villa, donzel, veuve de Cono dit Chautemps, de Corbières, vendent à Aymon de Vuippens leurs possessions de Riaz, 1364
(AEF: Titres de Vuippens 174)